

Direction des ressources humaines

DESTINATAIRES : Tous les gestionnaires du CIUSSS de l'Estrie – CHUS  
EXPÉDITRICE : Marily Montminy Bergeron, chef de service PRASE | Rémunération  
DATE : Le 18 avril 2024  
OBJET : Affichage des listes d'ancienneté au 31 mars 2024 | FIQ, SCFP, CSN ET APTS

## POUR AFFICHAGE

Comme prévu aux conventions collectives nationales, l'affichage des listes d'ancienneté au 31 mars 2024 aura lieu du 19 avril au 18 juin 2024. Ces listes seront accessibles dans l'[Intranet > Espace employés > Paie, rémunération, primes et avantages sociaux](#). Prenez note qu'il n'y aura aucun affichage des listes d'ancienneté en format papier dans les installations.

Durant la période d'affichage, le personnel aura la possibilité de contester son ancienneté en transmettant un avis écrit à son syndicat ou directement à l'employeur par courriel à l'adresse [prase.remuneration.estrie@ssss.gouv.qc.ca](mailto:prase.remuneration.estrie@ssss.gouv.qc.ca).

À l'expiration de ce délai, l'ancienneté deviendra officielle, sous réserve des contestations survenues durant la période d'affichage.

Nous vous demandons de bien vouloir transmettre cette information à votre personnel et de l'afficher aux endroits habituels.

Pour toute question ou demande de renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de la rémunération (PRASE) par téléphone au 819 780-2220, poste 47777, option 1 puis 1, ou par courriel à l'adresse [prase.remuneration.estrie@ssss.gouv.qc.ca](mailto:prase.remuneration.estrie@ssss.gouv.qc.ca).

MMB/pm